

# VIVRE A PLOUZANE

BULLETIN MUNICIPAL N° 30

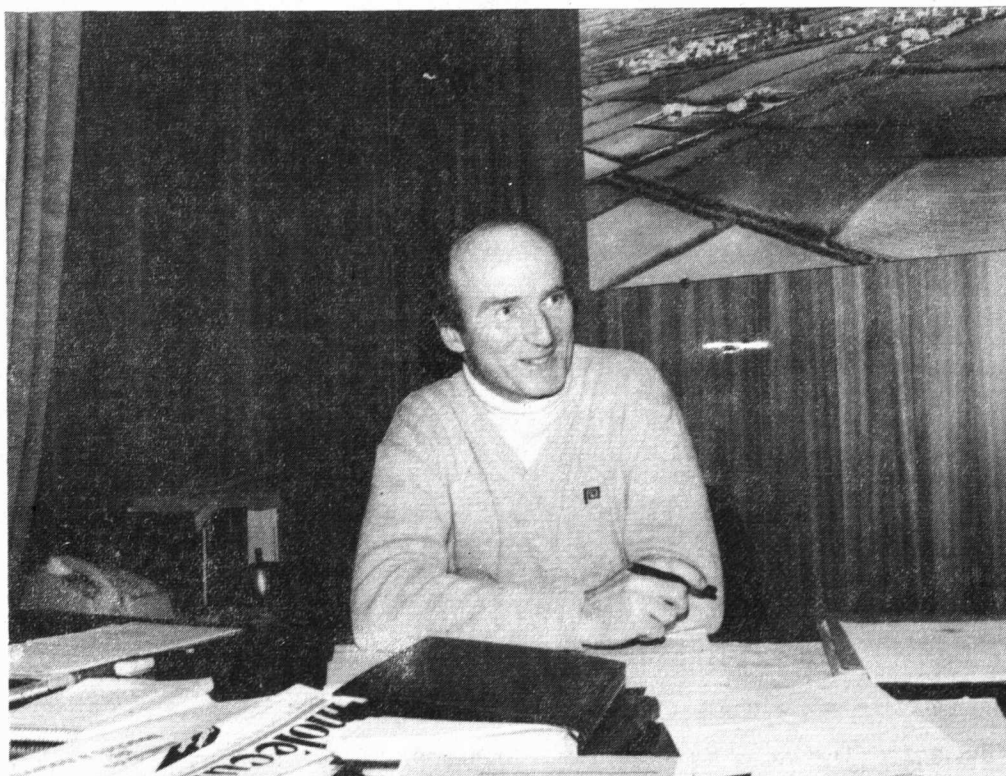
MAI 1985



Rue principale de la Ville de KILRUSH (IRLANDE)  
jumelée avec la Commune de PLOUZANE

## S O M M A I R E

- Editorial du Maire
- Plouzané - Actualités
- Des nouvelles du jumelage avec Kilrush
- Les objectifs poursuivis par le P.O.S.
- P.O.S. : 2ème enquête publique
- Les zones de loisirs à PLOUZANE
- Le Budget Primitif 1985
- Une pharmacie de service en permanence à PLOUZANE
- L'opposition et le budget
- La page de l'opposition
- Problèmes de sécurité
- "Défense passive de PLOUZANE"
- La Musique à PLOUZANE
- Courses de caisses à savon
- Vacances pour tous - Eté 85
- Ouverture d'une halte-garderie parentale



EDITORIAL  
DU MAIRE

1945 - 1985

Voici 40 ans que la 2ème Guerre Mondiale se terminait. Le souvenir de cette guerre, à l'échelle du monde, qui a balayé notre planète toute entière, doit rester dans la mémoire collective afin que ne surgissent plus les vieilles folies des hommes.

Ce n'est pas seulement la crainte de l'apocalypse nucléaire qui doit présider à notre destinée mais le sentiment profond des peuples et des responsables qu'ils se donnent.

C'est pour cette raison que nous avons voulu à PLOUZANE commémorer ce jour de la paix retrouvée et marquer le territoire de notre Commune de noms prestigieux qui symbolisent :

- la victoire contre le nazisme,
- la reconquête de la dignité de la France,
- la résistance intérieure contre l'occupant.

.../...

PLOUZANE se construit, vous le savez, à une allure peu ordinaire : 2 800 habitants en 1970, 10 800 habitants en 1985.

C'est pourquoi, en ce 40ème anniversaire, il était opportun de nommer rues et places qui conserveront dans le temps la mémoire de cette époque : Place Normandie-Niémen, Boulevard Jean Moulin, Rue du 8 Mai 1945 et Rue du Général de Gaulle.

Je remercie les officiers, sous-officiers et marins qui ont contribué à donner à ces cérémonies une solennité remarquable ainsi que la Musique de l'Ecole des Moussettes et son chef.

Je félicite les personnes décorées et leur adresse ma chaleureuse sympathie.

Avec tous ceux qui se souviennent, rappelons que notre Paix d'aujourd'hui se mérite et que l'organisation de la Paix reste la seule vision enviable des hommes de notre temps - Paix sociale - Paix dans le monde - grâce aux sacrifices, grâce à la foi dans l'avenir de l'humanité des hommes et des femmes qui ont lutté contre le fascisme et l'oppression et ne servant que des idées de progrès, notre pays, aujourd'hui, debout pour dire à tous les peuples du monde : JE VOUS DECLARE LA PAIX !

Le Maire,

Joseph MELENNEC



**23 Février 1985**

Les locataires des immeubles du  
Nouveau Logis sont reçus à la  
Mairie

**2 Mars 1985**

Les jeunes travaillant pour la  
Commune et les associations dans  
le cadre des Travaux d'Utilité  
Collective prennent contact  
avec les élus.



**7 Mars 1985**

Monsieur DORNIC, Adjudant de  
Gendarmerie, nommé à PLOUZANE  
après le départ de M. PICQUET,  
prend contact avec M. MELENNEC.



## DES NOUVELLES DU JUMELAGE AVEC KILRUSH

Célébrations du Centenaire du Conseil Municipal de KILRUSH,  
créé par la Reine Victoria en 1885

Deux représentants du Conseil Municipal de PLOUZANE, Michel NOULLEZ et Marie MARCHALOT, ont été invités à participer à la cérémonie officielle organisée pour fêter ce centenaire, le 10 Mars dernier.

Vous pouvez lire le compte-rendu de la cérémonie dans l'article du "Clare Champion" que nous reproduisons ici. A vos dictionnaires !

La visite du Président de la République d'Irlande, M. Paddy HILLERY, fut l'événement le plus important.

Discours officiels, mais aussi une ambiance détendue, et un soleil magnifique. Et surtout l'accueil chaleureux de nos amis irlandais et leur sens de l'hospitalité.

Nous signalons aux habitants de PLOUZANE qui ont l'intention d'aller prochainement à KILRUSH, qu'ils pourront peut-être voir une exposition très intéressante sur l'histoire de KILRUSH, à la bibliothèque, et que les festivités du centenaire continueront au mois d'Août prochain.

**Bain de foule pour le Président, M. HILLERY, et  
le Maire de KILRUSH, Michael FLYNN, portant la  
traditionnelle chafne du Maire.**



# The Clare Champion



ENNS: FRIDAY, MARCH 15, 1985

Registered in the GPO for transmission as a Newspaper

Price: Forty-Two Pence (London Edition 42p)

## President's Warm Welcome at Kilrush Celebration

President Hillery received an enthusiastic welcome in sunny Kilrush on Sunday when he formally set in motion the celebrations marking a hundred years of local government in the west Clare town.

The President attended mass celebrated by Bishop Harty, Very Rev. Peter Ryan, P.P., and Very Rev. Seamus Mullin Adm., St. Josephs, Ennis, a native of Kilrush. Afterwards he opened an exhibition in the local library, recalling many significant events in the history of Kilrush over one hundred and fifty years. Later President Hillery was guest of honour at a function in the Inis Cathaigh hotel.

The President was formally introduced by Mr. Blaise Treacy, asst., Co. Mang., and welcomed by Mr. Ml. Flynn, chairman of the UDC. Opening the historical exhibition the President congratulated the organisers for assembling such a wealth of information and for presenting such a clear picture of the development of local government in Kilrush.

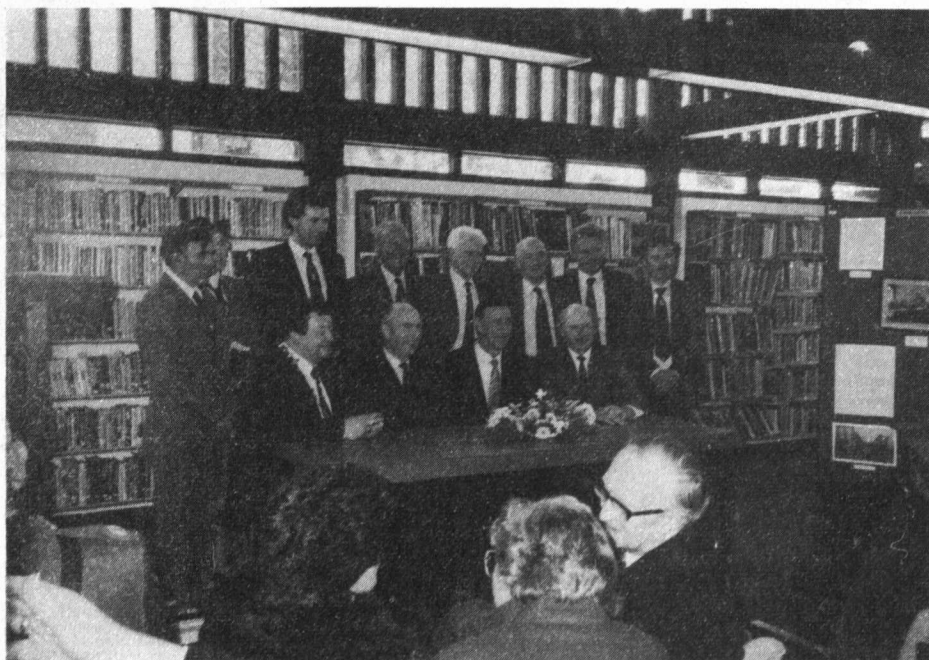
Continuing, he said - The celebration of a centenary is more than a remembrance of things past. It is a salute to the energy, commitment and spirit of service of all those who for a century kept the public body whose centenary we proudly celebrate vigorous, energetic and creative. This is an appropriate time to recall the example they have given, to take pride in their achievement, to draw encouragement from their courage and vision and to draw inspiration from what they achieved. The record of that achievement is all about us for all to see. We can all be proud of it.

Kilrush has been fortunate in that its story has been well and lovingly recorded. It has always been a lively centre of endeavour. It has been fortunate in the calibre of those who have served on public bodies in its interest. It has, of course, been most fortunate in the spirit which inspires its people.

I congratulate you all as you commence the celebration of this centenary. I congratulate you on what you have done for yourselves by your own efforts. Guim rath, sonas agus siochain ar Chill Rois agus ar a muintir i gconai, he concluded.

### Réunion à la bibliothèque de Kilrush

Assis : le Maire de KILRUSH, Michael FLYNN, le Président de la République d'Irlande, P. HILLERY, le "county manager" (le Préfet) et le Sous-Préfet chargé de la région de KILRUSH, M. TREACY. Debout : les membres du Conseil Municipal de KILRUSH



**LES OBJECTIFS POURSUIVIS  
PAR LE PLAN D'OCCUPATION DES SOLS**

par Yvon FLOCH, Adjoint au Maire  
et Yvon ROUE, Conseiller Communautaire,  
membre du groupe de travail P.O.S.

Alors que s'engage la 2ème enquête publique sur le Plan d'Occupation des Sols, il est important de préciser ou de rappeler ce que représente pour PLOUZANE l'enjeu et la mise en oeuvre du Plan d'Occupation des Sols, élaboré entre 1980 et 1983, par suite de mise en révision du plan approuvé en 1977.

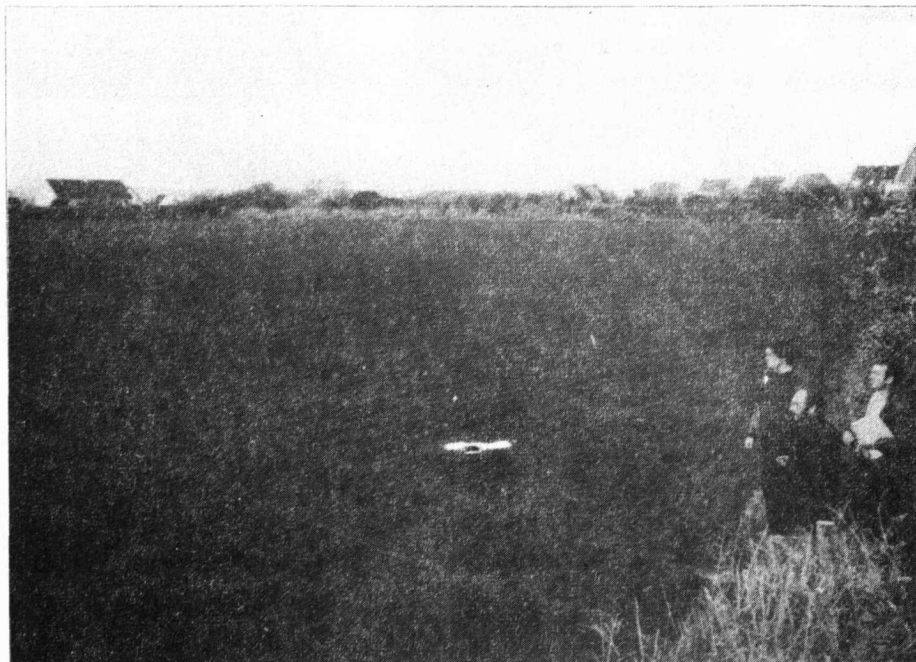
Le premier objectif du Plan est de REDUIRE LES ZONES URBAINES (zones "U") EN COHERENCE avec les équipements publics existants. C'est ainsi que l'urbanisation au coup par coup est admise uniquement dans la continuité des réseaux déjà existants (voirie, eau potable, électricité).



La seconde motivation est de PRESERVER L'ESPACE AGRICOLE. Le nouveau plan de 1983 a aussi permis de rendre au secteur agricole des terrains à vocation agricole indiscutable et qui étaient réservés au plan de 1977 à l'urbanisation.

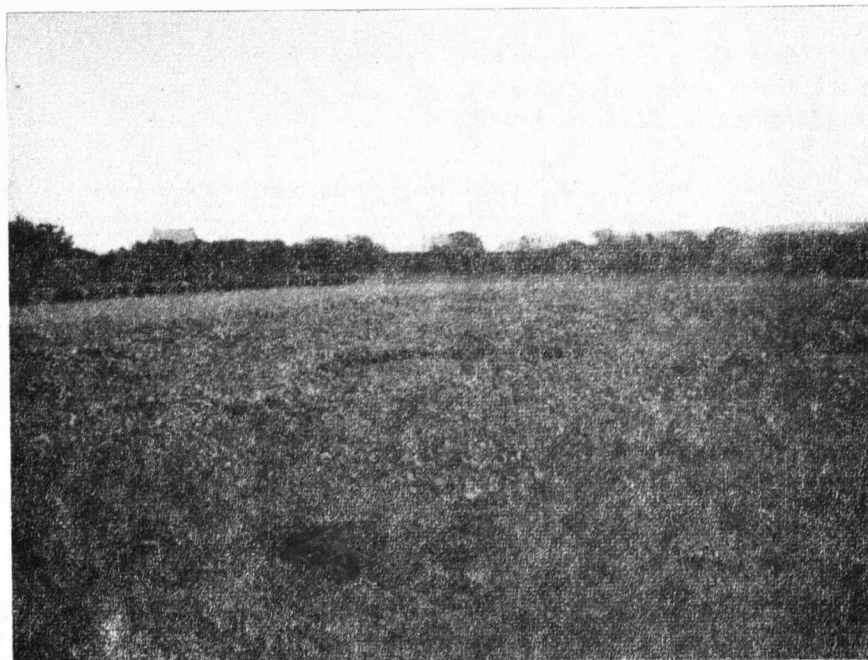
Comparé au zonage du P.O.S. de 1977, cela se traduit par PLUS DE 230 HA DE TERRES REAFFECTEES de la zone urbanisable à la zone agricole.





En corollaire de cette volonté, le P.O.S. s'est donné pour troisième orientation de mieux MAITRISER LE DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNE. Les zones urbanisables (zones "NAa" et "NA") ont été réduites à des proportions plus conformes à la réalité économique de l'agglomération et plus conformes à notre propre capacité d'accueil de nouvelles familles.

Bien que réduites, les zones à urbaniser, du P.O.S. actuel, correspondent encore à une durée approximative d'une vingtaine d'années d'urbanisation, calculée de façon très théorique pour accueillir une centaine de logements neufs par an.



Il est encore dans l'économie générale du document une volonté d'EVITER L'URBANISATION DIFFUSE. C'est pourquoi, les possibilités de construction dans les hameaux ont été strictement réduites au périmètre déjà habité, et ont même été supprimées dans certains cas.

En évitant ainsi l'éparpillement des constructions sur le territoire communal, une action efficace de protection des espaces naturels et des sites de qualité devient réellement possible.

Enfin, le P.O.S. marque aussi notre volonté de créer à PLOUZANE des ZONES D'ACTIVITES économiques.

Voici donc rappelées brièvement quelles sont pour nous, à PLOUZANE, les orientations fondamentales poursuivies dans le Plan d'Occupation des Sols. Gageons qu'elles contribueront à créer pour chacun de vous les conditions d'un cadre de vie mieux organisé.

---

## PHOTOGRAPHIEZ VOS VACANCES!

C'est le thème du concours photos, OUVERT A TOUS, organisé par les clubs photos de Plouzané et des cantons de Saint Renan et Ploudalmezeau.

En Noir et Blanc ou en diapositives, vous avez jusqu'au 30 Septembre pour développer et tirer vos photos.

Pour vous aider, les clubs photos seront à votre disposition du 1er au 30 Septembre 1985.

Le règlement du concours sera disponible courant juin à la Mairie de Plouzané et au Foyer Laïque.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter à Plouzané :

SECTION PHOTO  
de  
l'Amicale laïque  
Dominique MORVAN  
40 40 46

## PLAN D'OCCUPATION DES SOLS

### 2ème ENQUETE PUBLIQUE

par Yvon FLOCH, Adjoint au Maire  
et Yvon ROUE, Conseiller Communautaire,  
membre du groupe de travail P.O.S.

Voilà déjà quelques mois, s'est achevée la première enquête publique sur le PLAN D'OCCUPATION DES SOLS de la Communauté Urbaine de BREST.

Toutefois, l'élaboration du document n'est pas achevée.

**UNE SECONDE ENQUETE PUBLIQUE SE DERoule ACTUELLEMENT ET JUSQU'AU 19 JUIN 1985.**

Elle a pour objet d'exposer publiquement le plan modifié suite aux observations formulées lors de la 1ère enquête, afin de recueillir sur un registre vos avis et vos observations sur les modifications majeures qu'il est proposé d'apporter au document, avant son approbation définitive par le Conseil de Communauté.

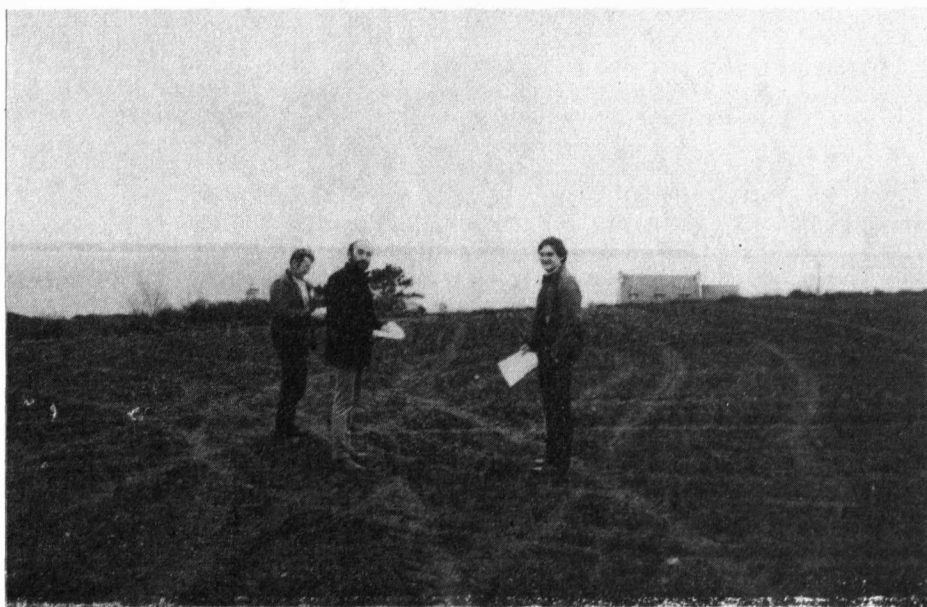
Le plan ainsi que le registre d'enquête sont à votre disposition à la Mairie de PLOUZANE.

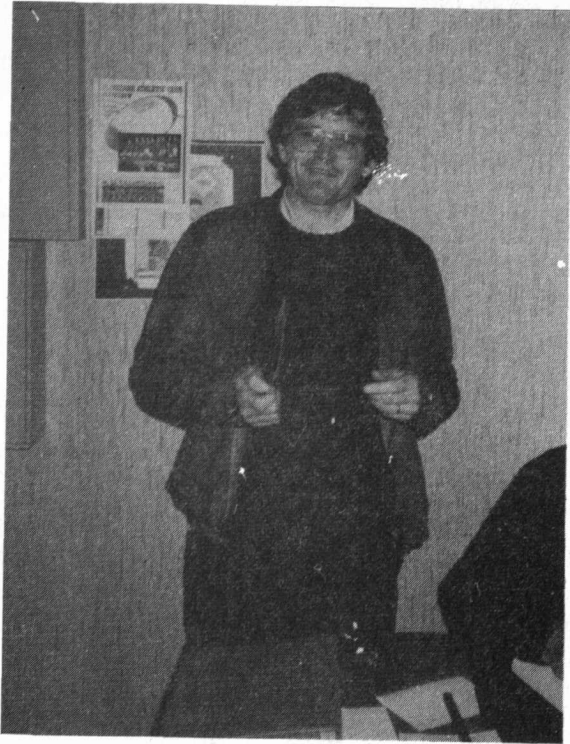
Si cette procédure est complexée, c'est que les conséquences directes ou indirectes du P.O.S. sur la VIE URBAINE QUOTIDIENNE sont fondamentales. C'est entre autre pourquoi la loi de décentralisation de 1983 a bien marqué la nécessité de démocratiser au maximum les procédures d'élaboration des documents publics qui, comme le P.O.S., se doivent de représenter L'INTERET GENERAL de la Commune.

La première enquête publique a donné lieu à PLOUZANE à une trentaine d'observations ou de demandes de modifications. Chaque requête a fait l'objet d'un examen attentif de la part de la Commission municipale d'Urbanisme qui était composée de M. FLOCH Yvon, Adjoint, M. GAC Jean-Claude, Conseiller, M. KERBIRIOU Jacques, Conseiller, et de M. ROUE Yvon, Conseiller communautaire représentant la Commune au groupe de travail chargé de l'élaboration du P.O.S.

#### Etude sur le terrain

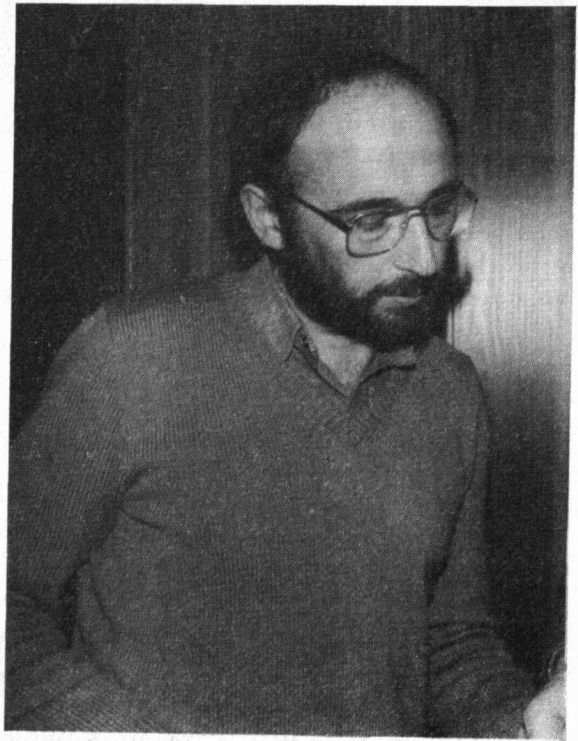
de gauche à droite :  
Jean-Claude GAC,  
Yvon ROUE et Yvon  
FLOCH





**Monsieur FLOCH Yvon**

Au cours de cette 2ème enquête, Monsieur FLOCH Yvon, Adjoint chargé de l'Urbanisme, et Monsieur ROUE Yvon, Conseiller Communautaire, membre du groupe de travail chargé d'élaborer le P.O.S., se tiennent à votre disposition, sur rendez-vous à la Mairie, pour vous apporter toutes précisions sur le document.



**Monsieur ROUE Yvon**



La Commission municipale d'urbanisme chargée d'élaborer le P.O.S. a examiné sur le terrain chaque requête formulée lors de la 1ère enquête.

## LES ZONES DE LOISIRS A PLOUZANE

La Commune de PLOUZANE possède, dans divers quartiers, des espaces verts dits zones de loisirs. La mise en place de celles-ci demande de nombreux travaux (terrassement, jardinage) avant de revêtir un aspect agréable qui permette à tous, petits et grands, d'y trouver l'aire de jeux, le terrain de boules ou le banc pour se reposer à l'écart de la circulation.

En 1984, la Municipalité a décidé de prendre des mesures pour équiper progressivement ces zones et cet effort est poursuivi en 1985.

De nouveaux jeux et bancs sont installés dans le Parc Paul LAREUR (anciennement Coulée Verte) au Bourg, au centre de la Z.A.C. et dans la zone de loisirs Jacques BREL (anciennement terrain Baggio) où les travaux ont dû être interrompus pendant six mois à cause des intempéries.

Dans le même temps, les travaux de nettoyage, de débroussaillage et d'aménagement du Fort du Dellec se poursuivaient. L'ouverture de cet espace qui accueillera de nombreuses familles pour la promenade ou le pique-nique est imminente et ce grâce au travail remarquable des jardiniers du C.A.T. de Plabennec et des employés municipaux.

Michel NOULLEZ

Conseiller Municipal à l'Animation

L'équipe du C.A.T. de Plabennec dirigée par Jean LE ROUX fait le point sur l'avancement des travaux avec Jean CAN, Chef des Services Techniques.



## LE BUDGET PRIMITIF 1985

La préparation d'un Budget demande une attention toute particulière. Cela est d'autant plus vrai dans une Commune en pleine évolution comme PLOUZANE.

La Commission "Finances" a établi un premier document à partir de critères définis par le Bureau Municipal, en prenant comme bases les propositions des différentes Commissions. Celui-ci a ensuite été discuté en réunion plénière (l'ensemble des conseillers municipaux) avant une présentation publique (il est dommage que cette réunion ait été très peu suivie).

Le document final a été présenté au Conseil Municipal du 12 Mars 1985 pour approbation.

L'ensemble des conseillers municipaux a donc participé d'une manière constructive à ce Budget.

### EXPOSE DE MONSIEUR LE MAIRE LORS DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

"Le Budget qui sera soumis à l'examen du Conseil marque la volonté de la Municipalité de limiter la pression fiscale qui, globalement, ne sera majorée que de 3,9 %, ce qui, compte-tenu de l'augmentation des bases d'imposition, donnera :

- Taxe d'habitation	+ 6,6 %
- Foncier bâti	+ 6,6 %
- Foncier non bâti	0 %
- Taxe professionnelle	- 2,8 %

En francs constants, le foncier non bâti diminuera donc et, par ailleurs, en ce qui concerne la taxe professionnelle, l'objectif est de ramener en 4 ans le taux de cette taxe au taux moyen des Communes de l'agglomération brestoïse.

Le Budget se caractérise aussi par un autofinancement réel, en progression, ce qui est un élément positif".

### INTERVENTION DE MONSIEUR CANN, ADJOINT CHARGE DES FINANCES

"Le Budget de fonctionnement progresse de 10,22 % avec une dotation d'Etat en augmentation de 23 % et une pression fiscale de 3,9 %. Ce dernier chiffre peut être comparé aux 33 % de Ploudalmézeau, 14 % de Plabennec et 12 % de Saint-Renan.

On peut comprendre que l'opposition de PLOUZANF soit très gênée avec ce Budget et que, n'ayant pas d'arguments pour le critiquer, elle ait quitté la salle, ce qui, à mon avis, est une attitude irresponsable.

Le Budget investissement financera principalement :

.../...

STRUCTURE DU BUDGET PRIMITIF 1985

SECTION INVESTISSEMENT

6 797 634

DEPENSES

RECETTES

19,72 %	Mouvements financiers (remboursement emprunts en capital) 1 340 754
18,42 %	Mairie et bâtiments communaux (atelier municipal) 1 252 436
6,91 %	Voirie, éclairage public, espaces verts 470 000
3,46 %	Ecoles, cantines 235 000
9,56 %	Equipements sportifs 650 000
5,59 %	Equipements culturels 380 000
0,46 %	Equip. sociaux 31 000
1,98 %	Services industriels et commerciaux 134 310
33,90 %	Urbanisme 2 304 134

17,95 %	Epargne brute 1 220 000
20,60 %	Emprunts 1 400 000
14,84 %	Remboursement T.V.A. 1 009 000
2,20 %	D.G.F. 150 000
44,21 %	Vente terrains lotissements 3 005 000
0,20 %	Divers 13 634

STRUCTURE DU BUDGET PRIMITIF 1985

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

14 614 582

RECETTES

39,68 %	Frais de personnel 5 799 562
20,23 %	Frais financiers 2 955 825
7,68 %	Allocations, subventions 1 122 000
7,54 %	Travaux et services ext. 1 102 066
5,78 %	Frais de gestion 844 465
5,53 %	Participations et contingents 807 756
4,96 %	Denrées et fournitures 725 000
0,26 %	Impôts et taxes 37 728
8,34 %	Epargne brute de l'exercice 1 220 000

47,00 %	Dotations reçues de l'Etat 6 865 351
44,49 %	Contributions directes 6 210 569
4,79 %	Impôts indirects 701 300
2,14 %	Recouvrement subventions 312 388
2,56 %	Produits divers 374 996
1,02 %	Travaux en régie 150 000



- la finition du Gymnase de Kérallan,
- la construction de l'atelier technique municipal,
- l'informatisation de la Mairie (le nombre d'habitants ayant dépassé les 10 000, le système de comptabilité est modifié ; le moment est donc propice),
- la poursuite des lotissements communaux. Ceux-ci sont, en effet, un élément important dans notre politique (ils permettent en effet de "peser" d'une façon significative sur le prix du terrain à bâtir, ce qui ne peut que favoriser l'industrie du bâtiment).
- un programme important de gros travaux : éclairage public, voirie, et entretien de bâtiments."

## UNE PHARMACIE DE SERVICE EN PERMANENCE A PLOUZANE

par

Yvon LUCAS

Maire-Adjoint, chargé des Affaires Economiques

Depuis un certain temps, les pharmaciens de PLOUZANE participaient avec leurs collègues des Communes avoisinantes à un service de garde du samedi midi au lundi midi.

Cette situation obligeait nos concitoyens à des déplacements assez lointains (Milizac, Bohars...) et à des recherches parfois assez laborieuses car quand on ne connaît pas une ville, trouver une pharmacie la nuit n'est pas toujours évident.

Plusieurs habitants se sont émus de cette situation et nous ont fait part de leur souhait d'avoir en permanence un service de garde à PLOUZANE.

Nous avons donc rencontré les quatre pharmaciens de notre Commune et, malgré les difficultés que cela leur posait au niveau de la profession, ils ont accepté avec beaucoup de compréhension d'ouvrir ce service de garde en permanence sur notre Commune.

Au nom de toute la population de PLOUZANE, nous tenions à les remercier et nous espérons que les habitants de PLOUZANE auront à coeur d'en tenir compte.

## L'OPPOSITION ET LE BUDGET

---

Dans l'article de présentation du Budget communal, il a été démontré que chaque conseiller municipal a la possibilité de participer de manière constructive à l'élaboration de ce document.

Cette phase préparatoire s'étant déroulée sans que le groupe "d'opposition" n'ait fait de remarques particulières, il y a lieu de s'interroger sur son attitude depuis cette date.

**Lors du vote du Budget, les élus de l'opposition quittent la salle.**

Le prétexte : la proximité des élections cantonales. Etonnant : l'ensemble des Communes vote leur budget durant cette période.

La vraie raison (avouée en coulisse) : l'opposition, n'ayant pas d'arguments pour critiquer le budget proposé et ne voulant pas l'approuver en période électorale où cela serait reconnaître la valeur de la gestion de la Commune, quitte la salle lors de sa présentation et de son vote. Je vous laisse juge d'une telle attitude.

Ne pouvant cependant en rester là et ne voulant pas en discuter publiquement (le débat n'ayant pas eu lieu au Conseil Municipal, nous avons proposé une réunion publique spécialement sur ce sujet qu'elle a refusée), l'opposition essaie alors de le faire par écrit. Voici le résultat :

**- FAIBLE AUGMENTATION DE LA PARTICIPATION SOCIALE DE LA COMMUNE** (dénoncée durant la campagne des cantonales) : Pour cela, elle utilise le chiffre de la participation budgétaire de PLOUZANE à l'aide sociale départementale. Ce chiffre est fixé par leurs amis majoritaires au Conseil Général et ne dépend pas du Conseil Municipal. Un comble !

Nous leur signalons tout de même que la participation de la Commune à l'aide sociale est inscrite au chapitre "Subventions" et est en augmentation de 13 % (chiffre tenant compte de l'inflation et de l'augmentation des effectifs). Résultat : l'opposition dénonce cette augmentation.

Conseil Municipal suivant : vote des subventions (ventilation de la masse inscrite au budget entre les différentes associations) ; Position logique : l'opposition refuse d'approuver ces subventions. Surprise : elle les approuve et comble, elle en demande plus. Quelle incohérence !

**- INVESTISSEMENTS INSUFFISANTS** : C'est ce que dénonce l'opposition. Nous, nous avons annoncé, il y a quelques années, qu'il y aurait deux phases dans la politique de la Commune durant cette décennie :

1°) Effort important en investissement : il faut, en effet, des bâtiments (scolaires, sportifs, culturels, etc...) pour travailler ;

2°) Faire fonctionner correctement les nouveaux équipements tout en poursuivant l'investissement.

Nous sommes aujourd'hui dans cette deuxième phase où nous conservons un rythme d'investissement relativement élevé, en maîtrisant parfaitement notre endettement et notre pression fiscale.

En fonction des résultats obtenus par l'opposition lorsqu'elle dirigeait la Commune, il y a une dizaine d'années (augmentation brutale des impôts de plus de 70 % en une seule année, aucune planification des investissements), celle-ci est vraiment mal placée pour nous critiquer dans ce domaine.

#### - AUGMENTATION IMPORTANTE DE CERTAINS CHAPITRES BUDGETAIRES

\* Fêtes et cérémonies : ce compte est très faible (25 000 F) dans le budget (le plus faible certainement de toutes les Communes de la région). Jusqu'à présent, il y avait unanimité pour reconnaître cette "faiblesse".

\* Indemnités de fonction : elles évoluent en fonction des différents seuils de population. C'est le cas cette année. L'opposition le sait mais il faut critiquer et c'est un argument facile.

\* La documentation : 15 000 F. Là aussi, la somme est tellement faible qu'il est inutile de faire des commentaires.

\* Frais de mission : l'opposition aborde le sujet en déclarant ne pas vouloir en parler par pudeur. Pour notre part, nous voulons au contraire en parler. Ce compte se monte à 11 000 F. Cette somme a été inscrite pour permettre notamment au Maire de se déplacer à Paris pour défendre deux dossiers : "Banlieue 89", dossier qui permettra à la Commune d'obtenir plus de 1 500 000 F de subvention (somme non négligeable), GENAVIR, entreprise filiale d'IFREMER (ex CNEXO) que certains élus brestois, plus que mesquins, voulaient voir s'implanter sur BREST (la presse locale s'en est fait l'écho) et qui, grâce à notre détermination, reste sur PLOUZANE.

Le Maire a donc fait plusieurs voyages à Paris pour plaider ces dossiers auprès des ministères concernés dans le seul souci de défendre l'intérêt communal, c'est tout en son honneur.

Après ces explications, il est plus facile de comprendre pourquoi l'opposition refuse de débattre publiquement du Budget. Il est regrettable de la voir jouer un tel rôle où l'incohérence et la faiblesse de l'argumentation ne semblent pas la gêner.

Louis CANN

Adjoint chargé des Finances

Mesdames, Messieurs,

Lors du dernier conseil, nous avons demandé à reporter la discussion du budget après le deuxième tour des élections cantonales.

Nous venons de recevoir un courrier de l'adjoint chargé des finances, nous demandant un débat public sur ce sujet.

Notre demande de report refusée n'ayant pas empêché le budget d'être voté et les réunions extra municipales ne permettant pas de toucher toute la population, nous avons pensé plus efficace d'user de ce BULLETIN pour vous rendre compte de notre position.

LE BUDJET PRIMITIF est certes l'élément essentiel de la politique communale. De toute façon, sauf cas rarissime, il doit être présenté en équilibre, c'est à dire RECETTES = DEPENSES. C'est parfaitement le cas pour notre commune. Est-ce à dire que pour des non initiés, il exprime en clair les directives politiques suivies ?

Nous pensons qu'il n'en est rien. Dans un budget il faut savoir lire entre les lignes, et ce n'est pas évident !

Notre gouvernement avait fermement demandé une rigueur financière à tous ses services et incité les COLLECTIVITES LOCALES à réduire au maximum leurs dépenses de fonctionnement au profit des investissements. Le but était de favoriser la relance et de combattre le chômage.

Pour notre part nous ne pouvons que souscrire à cette méthode.

.../...

En fait dans le budget que l'on nous soumettait les dépenses de fonctionnement augmentait de 13 %

en 1984 : 12 950 852 F en 1985 : 14 614 582 F

les dépenses d'investissements diminuaient de 23 %

en 1984 : 8 892 399 F en 1985 : 6 797 634 F

POUVIONS NOUS NE PAS POSER DE QUESTIONS ?

De quelles arrières pensées aurions nous été crédité à la veille d'un tour d'élection non municipale peut être, mais où un des adjoint maire était candidat ?

On nous dira certes, qu'en fonctionnement on ne peut guère agir. Nous en sommes conscient et nous ne pouvons qu'approuver l'augmentation des embauchages ou les promotions du personnel municipal (augmentation de 11 %)

Par contre si l'on veut réduire l'inflation aux alentours de 6 %, croyez vous qu'il soit raisonnable d'augmenter :

LES SUBVENTIONS DE 14 % alors que la commune participe par ailleurs à beaucoup de réalisations pour les associations.

LES FETES ET CEREMONIES DE 17 %

LA DOCUMENTATION DE 17 %

L'INDEMNITE DE FONCTION MAIRE ET ADJOINTS DE 17 %

L'augmentation de la population ne s'est pas faite en un jour et l'on n'est pas obligé d'appliquer le plafond des communes de plus de 10 000 habitants du jour au lendemain.

Nous ne parlerons pas, par pudeur, des FRAIS DE MISSION !

Tout ceci une fois exposé ne devait pas imposer une discipline de vote pour chacun de nous. Comme d'habitude, chacun agissait en son âme et conscience.

Il n'y a pas chez nous de "MAITRE A PENSER".

Le Groupe des Elus de l'Opposition.

# PROBLEMES DE SECURITE

par  
Marcel SIMON

Maire-Adjoint, chargé de la Sécurité routière



La Municipalité, n'ayant pas voulu attendre qu'un accident grave, voire mortel, fut à déplorer au débouché de la rue des Coquelicots sur la Route du Conquet, a fait installer un "sens interdit".

Toute mesure qui a pour objet de renforcer la sécurité est souvent ressentie comme une gêne par les usagers : c'est bien naturel. Il en est ainsi dans la grande ville voisine où "sens interdits", "interdiction de tourner à gauche (ou à droite)" sont très nombreux dans le centre et obligent les usagers à un cheminement compliqué, long et rendu difficile par l'intensité de la circulation.

Le "sens interdit" de la rue des Coquelicots ayant donc occasionné des mouvements divers au sein des habitants de ce quartier, la Municipalité les a conviés à une réunion de concertation qui s'est tenue à la Mairie, le 7 Mars, avec la participation de 36 riverains.

Afin de faire participer à cette concertation ceux qui n'avaient pu assister à la réunion, il fut décidé que tout ce quartier serait consulté, m'engageant d'ailleurs à ce que ceci soit réalisé très rapidement.

Le 8, un questionnaire clair, précis, permettant de plus à chacun d'exposer une vue personnelle, était imprimé ; il était distribué le lendemain par un employé de la commune qui visita 143 foyers. Chacun aura pu apprécier la célérité avec laquelle aura été concrétisée une mesure décidée en commun.

C'est donc tranquillement, en toute conscience, après mûre réflexion, que chacun put répondre à ce questionnaire. Voici le résultat de cette consultation au 18 Mars :

Réponses reçues	115	(1)	(80,42 %)
Pour le "sens interdit"	63	(2)	(54,78 %)
Pour un "stop"	44		(38,26 %)
Pour des "feux tricolores"	8		(6,95 %)

Le résultat de cette consultation éminemment démocratique est clair : il conforte la Municipalité dans la décision nécessaire et sérieuse qu'elle a prise. Je puis même ajouter que cette façon de procéder, en ce qui concerne l'information du public en matière de sécurité routière, a été particulièrement appréciée par la Cellule technique de sécurité de la Communauté Urbaine de BREST dans laquelle je représente PLOUZANE.

Et, confirmant mes assurances du 7 Mars, il va sans dire qu'avec la mise en service de la déviation-sud de La Trinité et l'évolution de la circulation automobile qui doit en résulter, compte-tenu donc d'un contexte nouveau, pourra être reconsidéré le problème de la circulation dans la rue des Coquelicots.

(1) Chiffre remarquable, qui dénote l'intérêt reconnu de cette consultation. Les non-réponses viennent, pour l'essentiel, d'habitants proches de la route de Trémen et qui l'empruntent déjà régulièrement

(2) Y compris 3 réponses pour une "interdiction de tourner à gauche" vers BREST, objet évident du "sens interdit" puisque c'est cette manoeuvre qui se révèle particulièrement dangereuse.

## DEFENSE PASSIVE DE PLOUZANE

durant la guerre 39-45      racontée par un habitant de  
PLOUZANE

Création : fin de l'année 1943

Divisée en deux parties : Equipe ARMOR - Equipe ARGOAT

### Equipe ARMOR :

- GUEGUEN J.L.
- CALVEZ Marguerite
- CALVEZ Jean
- CALVEZ Pierre
- RIOUAL Jean
- GALLIOU Yves
- THEPAUT Yves
- THEPAUT François

### Organisation :

Le groupe ARMOR devait conduire les blessés ou autres à PLOUZANE où ils devaient être pris en charge par l'ARGOAT. Je crois que M. DREVES du Bourg en était le responsable.

Fin 1943 : Nous percevons de la Mairie de PLOUZANE, dont le Maire, Paul LAREUR, avait la charge - la secrétaire de Mairie était, je crois, Jeanne LAREUR - nos casques blancs, nos brassards croix-rouge et surtout une mallette de 1er secours et des laissez-passer.

Nos interventions ont été assez nombreuses, heureusement souvent pour rien, car à chaque bombardement dans les environs des quartiers ou des fermes, nous allions voir.

Notre 1ère intervention fut à Kersalaun où Louis ROUX avait été blessé par un éclat d'obus à l'avant-bras, que son père avait enlevé à l'aide d'un couteau. Marguerite CALVEZ et moi-même y allions souvent faire des pansements. Nous sommes également intervenus à Quillouarn où, après un bombardement, nous avons trouvé une dame, dont je ne me rappelle plus le nom, tuée au bout du tas de paille, un bras arraché. Nous n'avons pu rien faire, seulement prévenir les parents.

Notre plus grosse intervention fut, malheureusement, à Ste Anne où, après le bombardement par obus de la maison, il y avait 3 morts, 1 bébé et des blessés dont deux très grièvement : Mme CASTEL, éclat à la tête, et un monsieur très gravement blessé. Pour nous, le problème se posait d'évacuer les blessés sur PLOUZANE car nous n'avions pas de moyens de transport et nous nous sommes mis à la recherche de chevaux qui étaient cachés, de harnais et de charrettes. Nous en avons trouvé, et avons formé 2 équipes : une : THEPAUT-RIOUAL ; l'autre : CALVEZ Marguerite, GUEGUEN et HERRY de Kerfesan qui devait conduire la charrette. Notre équipe avait la charge de la dame CASTEL et l'autre du monsieur. Nous n'avons pas pris le même itinéraire. Nous avons pris, malgré les bombardements, la route jusqu'à Coz Castel où je pensais pouvoir rejoindre PLOUZANE mais à Coz Castel, route barrée par le fossé anti-chars et des allemands très nerveux qui nous menaçaient de nous faire faire demi-tour. Nous ne perdions pas courage car il fallait passer par un côté ou par un autre. Nous avons pris la route de Bodonou, mais hélas une compagnie de S.S parachutistes nous barrait la route et nous a obligé à nous arrêter. J'avais un ausweis, j'avais tous les papiers ; nous étions survolés par des avions américains. Ils ont fouillé la charrette, ils regardaient la blessée. Ils nous ont enlevé le drapeau Croix Rouge et nous ont laissé passer par le chemin en pensant qu'on n'irait pas loin car le chemin était miné.

Mais nous sommes passés et arrivés sur la route de St Renan. Nous avons pris la décision d'aller directement à St Renan car la blessée était dans le coma. Nous avons rencontré une patrouille allemande en vélo mais, comme les obus tombaient drus sur la route, ils ne se sont pas occupés de nous. Nous avons rencontré des civils qui couraient vers le Bourg en nous criant de faire demi-tour. Nous avons décidé de passer et malgré les obus, nous avons réussi en mettant le cheval au galop. Nous avons vu les premiers américains en patrouille après le poste du projecteur. A ce moment, nous avons gagné.

Arrivés à l'hôpital, la blessée a été prise de suite. Demande de renseignements en nous priant de rester sur place ; distribution de cigarettes, de chocolat, de rations. On nous jetait tout dans la charette où la paille était restée et nous sommes repartis au plus vite. Le cheval a couru tout le temps. Nous avons pris le chemin Croix-Marie et Route du Conquet. Nous sommes arrivés contents et fatigués, mais déçus de savoir la mort de l'autre blessé à Feunteun Sané.

Evacuation de Kerstrat - Kerjean : Après la destruction de Kerjean, j'avais décidé de faire traverser les lignes à tous et nous avons réussi, même avec la chèvre qui nourrissait mon neveu. Quelques tirs de la batterie de Kerdalaës à notre passage à découvert, le Vally et ensuite Kérourin. Les Américains qui prenaient tout le monde en charge, nous ont conduit chez Paul Lareur où nous avons été ravitaillés à loisir et où nous avons dormi une nuit tranquille et retour à Kerjean. Mais c'était là la fin de la défense passive ; une personne qui n'a jamais eu peur et pleine de courage et d'entrain, c'était bien la fille de l'équipe et aussi HERRY, malgré qu'il n'était pas volontaire, ne m'a jamais dit non.

Voilà en gros le travail de la défense passive de l'Argoat à PLOUZANE.



Nous sommes 30 licenciés à pratiquer en loisir ou en compétition : la natation, le tennis de table, l'haltérophilie, l'athlétisme, le tir à l'arc.

Nous disposons d'heures de piscine et de gymnase sur Brest.

Nous nous proposons, valides ou handicapés, de vous joindre à nous pour la pratique ou l'encadrement

Déjà Sympa ! l'ambiance du Club se trouvera confortée !

Prigent COLIN : 07.65.26.

Jean-Michel LANMUZEL : 84.21.91.

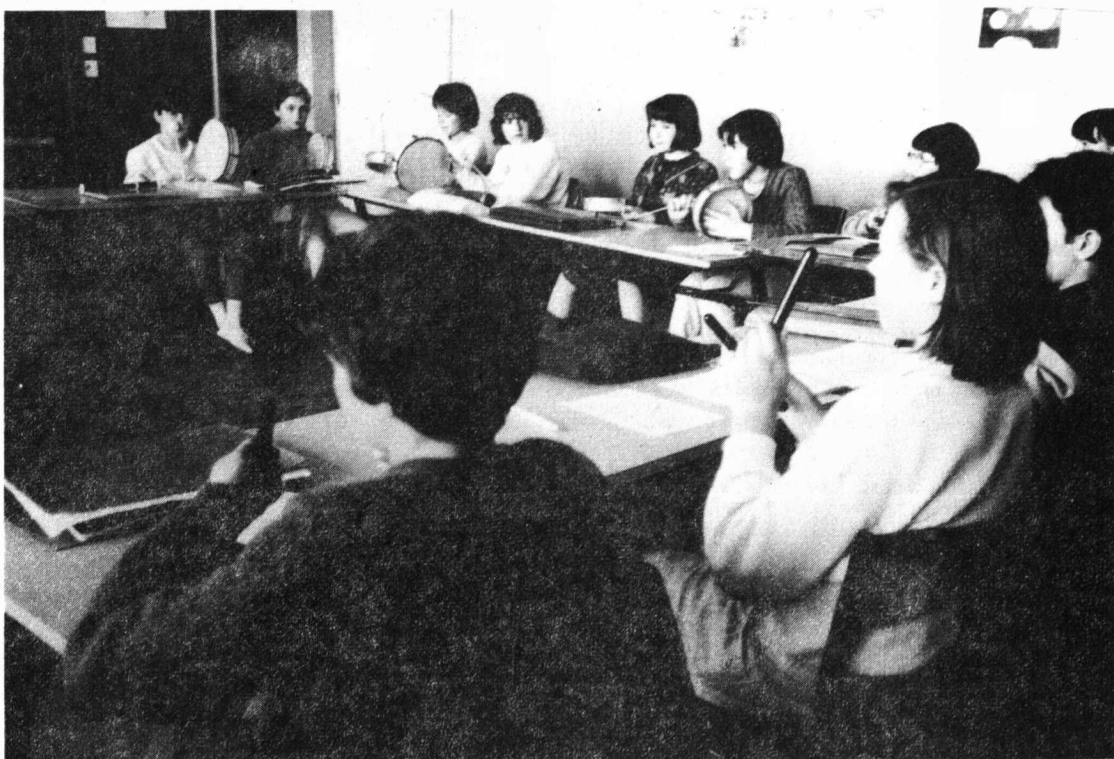
Fanch SALIOU : 03.61.45.



LA MUSIQUE A PLOUZANE

---

Une interview de **Bertrand DE LAGARDE**  
**Annette SICHLER**  
**Philippe SOULIER**  
de l'Association Ecole d'Initiation Musicale



"Pratiquer la musique dès le départ... en s'aidant d'instruments simples  
comme les percussions, tambourins, carillons..."

En deuxième année d'initiation musicale.

**Bertrand DE LAGARDE, vous êtes Président de l'Association Ecole d'Initiation Musicale. Qu'est-ce que vous entendez par "Initiation musicale" ?**

**B.L. :** L'initiation musicale consiste à donner aux enfants les bases nécessaires à la pratique d'un instrument, de sorte qu'ils puissent trouver de l'agrément à en jouer.

"Initiation" ne signifie pas seulement "balbutiements" : au bout de cinq ou six ans, les élèves en savent assez pour faire partie de l'ensemble instrumental, où certains d'entre eux ont plaisir à se retrouver pour jouer ensemble.

Contrairement à ce que l'on peut penser, tout le monde peut faire de la musique, sans vouloir pour autant prétendre à en faire une carrière. C'est comme dans le cas du football : tout le monde peut le faire, mais tout le monde ne s'appelle pas Platini.

Comme dans le sport, justement, il y a des règles à respecter, des techniques à acquérir. L'initiation musicale, c'est justement cet apprentissage.

**Vous avez dit : "l'envie de jouer de la musique ensemble" ?**

**B.L. :** Il ne faut pas oublier que l'une des richesses de la musique, c'est la différence de timbres des différents instruments présents dans l'orchestre : le violon, le piano, la clarinette....

On peut faire une comparaison avec la peinture : dans un tableau, il y a des couleurs différentes : du rouge, du jaune, du bleu..., l'ensemble forme un tableau, une harmonie. Dans la musique, chacun apporte sa couleur :

Vous voyez, **il y a donc une dimension collective et complémentaire dans la musique**. Le fait de jouer ensemble procure de grandes joies, car il y a totale association et harmonie. Mais ceci suppose en contrepartie une grande discipline et le respect des règles dont on vient de parler précédemment.



... "le fait de jouer ensemble procure de grandes joies, car il y a totale association et harmonie".

**La joie de jouer ensemble, oui, mais la musique n'est-elle pas aussi un facteur d'équilibre pour chacun ?**

**B.L. :** C'est exact, la musique contribue à l'équilibre de la personne. **L'éducation musicale englobe tous les éléments de l'éducation au sens large :** la sociabilité, le vivre, la rigueur, le contrôle...

L'être tout entier est participant dans la musique : le corps donne la stabilité, le souffle et le geste produisent le son, et quant à l'esprit, il donne la sensibilité. C'est cet ensemble qui donne l'équilibre, cet équilibre qui est, par définition, quelque chose de léger, de subtil : que l'un des facteurs soit absent et l'équilibre s'écroule. Vous avez raison : la pratique de la musique amène l'individu vers cet équilibre nécessaire à la vie même.

**A.S. :** Je pense à une de mes élèves qui m'a dit : "lorsque je ne me sens pas bien, lorsque j'ai du chagrin, eh bien je joue de la musique : **la musique, ça me console !**"

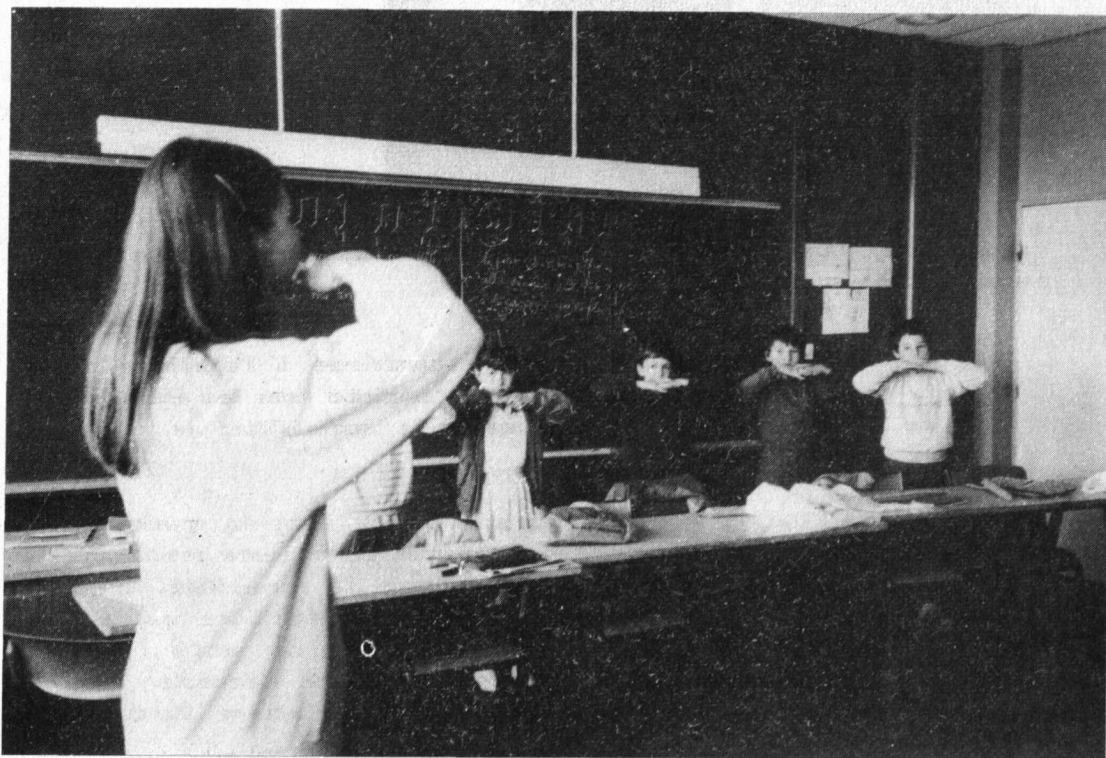
**Quelle différence faites-vous entre "le solfège de notre enfance", et éducation musicale ?**

**A.S. :** Pour beaucoup, connaître la musique, c'est "savoir lire les notes" : erreur !

On peut même savoir lire les notes et être mauvais musicien, et inversement...

limiter les connaissances musicales à la lecture des notes, c'est réduire la musique à son aspect le moins musical.

On peut faire une comparaison avec la lecture : l'enfant apprend à parler avant même de savoir lire. Il parle sans connaître l'alphabet... Pour la musique, c'est la même chose : **il faut pénétrer l'univers sonore par l'oreille (rythme, hauteur des sons, timbre des voix et des instruments,...).**



En première année d'initiation musicale  
avec Annette SICHLER

**B.L.** : La nécessaire lecture des notes vient ensuite, ou disons en même temps, car c'est la façon imaginée par nos ancêtres pour qu'elle puisse être transmise, de même qu'un texte.

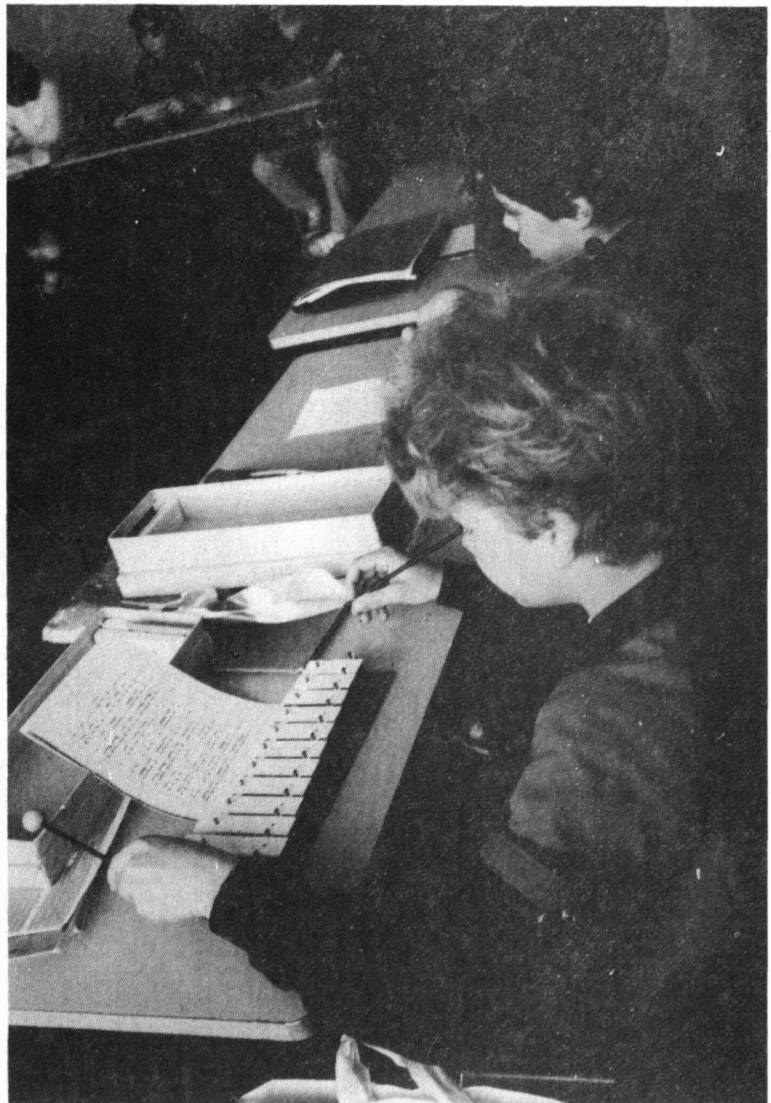
Voyez dans les chorales, le nombre "d'analphabètes", si l'on peut dire, et pourtant... ils chantent ensemble : ils apprennent tout par coeur, ou plutôt par l'oreille.

**Alors, quelles sont les bases de l'éducation musicale ?**

**A.S.** : Toujours au point de départ : **le vécu** (imiter, reproduire...), avant d'arriver au **codifié** (lecture, écriture).

A notre avis, il convient d'appliquer **les méthodes dites "actives"**, c'est-à-dire de **pratiquer la musique dès le départ**, très simplement, par l'expression verbale, le chant, la danse, le rythme, la mélodie... en s'aidant d'instruments simples comme les percussions (tambourins, carillons, ...) et de la flûte à bec.

..."le vécu : imiter, reproduire, avant d'arriver au codifié : lecture, écriture..."

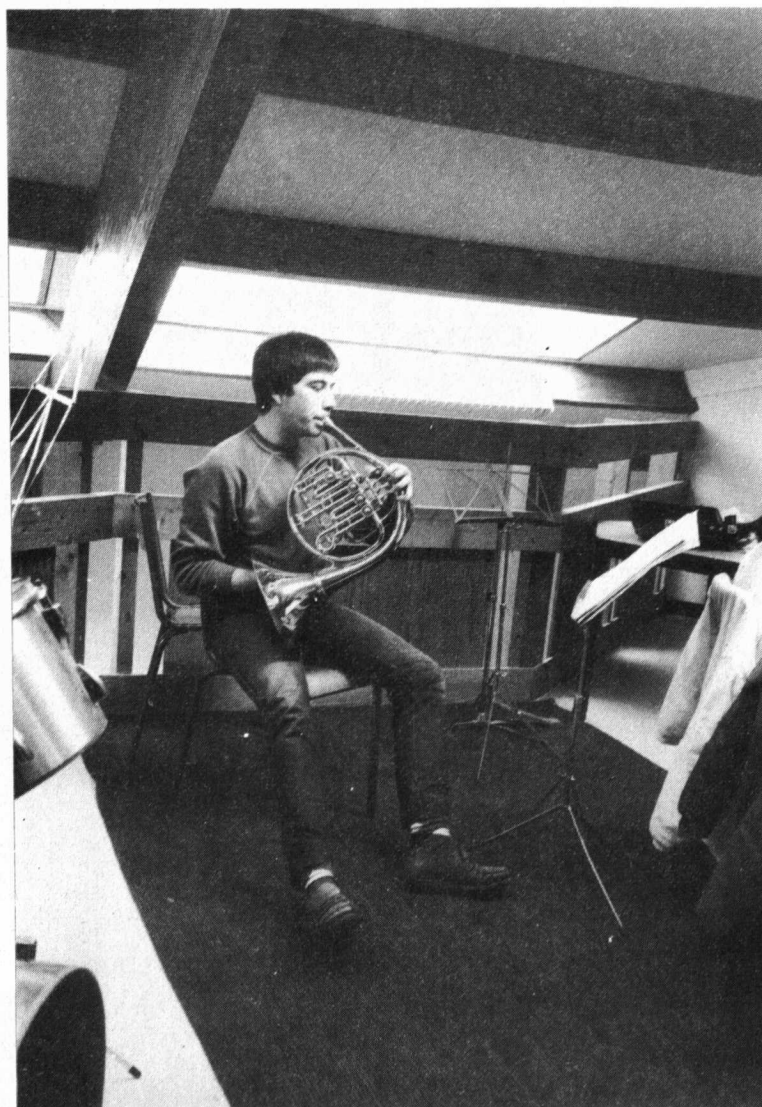


**Quels sont les enseignements dispensés au sein de l'école ?**

**Ph. 5. :** Tout d'abord : **l'initiation musicale (IM)** à partir du CE1, initiation presque essentiellement sensorielle : éveiller l'ouïe, le toucher, la vue... Puis vient la première année **d'éducation musicale (EM1)** à partir du CE2 : là on commence à introduire plus d'éléments techniques qu'il convient de mettre en pratique avec le support de la flûte à bec.

A partir du CM1 seulement (c'est-à-dire lorsque les enfants sont en EM2), les enfants peuvent **apprendre un instrument parallèlement au cours d'éducation musicale** qui reste indispensable.

Les instruments enseignés sont **la flûte, le piano, la guitare, le saxophone, la clarinette, le violon, l'orgue, les percussions**. Nous souhaitons élargir cet éventail l'année prochaine en proposant de nouveaux cours (violoncelle ?, trompette ?, harpe celtique ?, trombone ? ...)



**Et les adultes, ont-ils aussi la possibilité d'apprendre la musique ?**

**B.L. :** Certes oui ! La méthode d'enseignement reste la même bien qu'ils ne soient généralement plus en CE2. Plusieurs adultes ont voulu s'y mettre, soit pour pouvoir accompagner leurs enfants, soit pour réaliser un rêve d'autant, soit tout simplement pour découvrir autre chose. Quelle preuve de jeunesse pour notre doyen que de s'y mettre à près de soixante ans !

**Vous avez dit au début de cet entretien l'importance de jouer de la musique ensemble. Que propose l'école dans cette optique ?**

**Ph. S. :** Eh bien depuis quatre ans, existe un **ensemble instrumental**, au sein duquel peuvent se retrouver tous les quinze jours enfants, adolescents, adultes, sous la direction de Claude Maine, pour jouer des morceaux de musique classique ou de jazz.

Malheureusement, tous les instruments ne sont pas représentés, ce qui limite le répertoire de cet ensemble. Davantage d'instruments à corde, mais surtout d'instruments de basse, seraient les bienvenus : violoncelle, contrebasse, besson, ...



Philippe SOULIER (à gauche) premier président de l'association EIM, fait partie de l'Ensemble Instrumental.

## **Il existe aussi une chorale d'enfants ?**

**Ph. S. :** Oui, cette chorale existe dans le cadre de l'association Ecole d'Initiation Musicale, sous la conduite de Gisèle TILLIER. Elle est ouverte à tous les enfants à partir du CE1, même s'ils ne font pas partie de l'école de musique.

Tous les mercredis, les enfants chantent à plusieurs voix en s'accompagnant d'instruments divers (percussions, flûtes à bec...)

**Pourquoi dites-vous "dans le cadre de l'Association Ecole d'Initiation Musicale" ? Vous semblez faire une différence entre l'école et l'association.**

**B.L. :** Oui ! L'école de musique est municipale, mais elle est animée, en accord avec la Municipalité, par une association regroupant les parents d'élèves. Le rôle de cette association est double : assurer le fonctionnement de l'école, mais aussi entretenir une vie musicale à Plouzané. En 1984, on a mis en place un groupe d'animation musicale dirigé par Philippe SOULIER qui ne compte pas ses peines pour proposer des spectacles musicaux et faire en sorte que la musique soit très présente dans la Commune.

(Cette interview a été réalisée par Marie MARCHALOT et Annick MASSON, Conseillères municipales).



**L'ensemble instrumental de l'EIM, avec la chorale de l'Amicale Laïque**

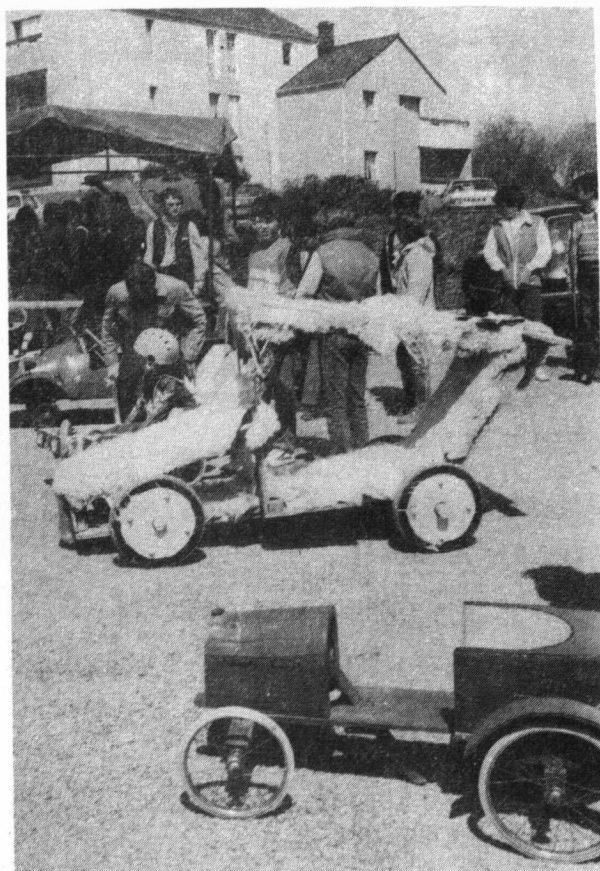


## COURSES DE CAISSES A SAVON

Les Eclaireuses et Eclaireurs de FRANCE, du groupe de PLOUZANE, ont organisé le 20 Avril dernier, la 4ème édition de courses de caisses à savon, près de la Mairie.

Une dizaine de véhicules, tous plus originaux les uns que les autres, ont rivalisé pendant tout l'après-midi au cours de différentes épreuves : slalom contre la montre, course en ligne, concours de déguisement. Le thème choisi cette année était la bande dessinée.

A l'issue d'un classement général, la caisse conduite par Fabien TILLIER a remporté la coupe mise en jeu et le concours de beauté



a été gagné par la voiture du Capitaine CAVERNE.

Les Eclaireuses et Eclaireurs de FRANCE remercient tous ceux qui ont participé ou assisté à cette course et vous donnent rendez-vous au printemps prochain.

Devant l'importance des effectifs "jeunes" de PLOUZANE, la Municipalité a souhaité poser les jalons d'une politique globale et cohérente en leur direction.

Un financement conjoint (Municipalité, Conseil Général, Association Don Bosco, Jeunesse et Sports ... et d'autres) a permis le démarrage d'une "Recherche-Action" - c'est le terme officiel -. Cette étude durera un an et réunira autour d'une même table deux chercheurs, des responsables associatifs de PLOUZANE, des travailleurs sociaux, des élus.

Au cours de cette année 85-86, ce groupe, travaillant à une fréquence de deux réunions par mois, va réfléchir et agir sur ce qu'il est possible de proposer à notre jeunesse. On le voit, il ne s'agit pas d'une banale observation sociologique de "gens de l'extérieur" qui viennent sur la Commune-laboratoire "voir comment que c'est" et proposer des solutions miracles, panacées panachées de scientisme. Ce sont nous, VOUS, qui allez au terme d'une année proposer la politique "Jeunesse" à mener.

S'il y a Recherche - réflexions, analyses, questionnements, hypothèses - il y a aussi Action ...

Bientôt l'été, les vacances : une opération "ETE 85" va être lancée sur PLOUZANE. Qu'est ce que c'est ? Comment cela se passe ?

"ETE 85" est une opération qui propose des vacances aux jeunes - 13-18 ans - qui, pendant tout ou partie de la période estivale, ne partent pas en vacances. Formule extrêmement souple, "ETE 85" permet chaque jour aux jeunes de pratiquer une activité, de se rencontrer dans un lieu d'accueil et de distraction, de participer à des mini-camps (encadrés ou non selon la volonté des parents), etc... L'imagination est ici au pouvoir quant à la façon de vivre son été.

Différentes options seront proposées : canoë, plongée sous-marine, planche à voile, équitation, ballades, boums, informatique, pique-niques. Un encadrement est assuré : deux professionnels de l'action sociale, un animateur sportif "Jeunesse et Sports", des animateurs vacataires. Les moyens de transport seront présents à l'appel et, enfin, la participation des familles sera minime.

Durant Juillet ou Août, ou les deux, PLOUZANE ne sera ni un simple lieu de transit entre Brest et Plougonvelin, ni une commune-dortoir. "ETE 85" sera la première pierre dans le jardin des réflexions pour que "cela bouge positivement" pour les jeunes. Car, dans tout ce questionnement sur notre jeunesse, pour savoir que faire et comment bien le faire, il est important, voire nécessaire, que la population de PLOUZANE, VOUS, soit partie prenante de ce projet, comprenne que c'est en organisant et proposant des lieux, temps et matières d'intégration sociale que l'avenir de la Commune sera réussi.

Une information complémentaire paraîtra dans les bulletins municipaux hebdomadaires prochains et vous pourrez, à l'occasion des festivités diverses du mois de juin, rencontrer les deux coordinateurs chargés de l'Opération "ETE 85".

Marie-France DILIZIEN

et Philippe LABBE

**OUVERTURE D'UNE HALTE-GARDERIE PARENTALE  
AU CENTRE SOCIAL DE KERALLAN  
EN SEPTEMBRE 85**

---

POURQUOI UNE HALTE-GARDERIE PARENTALE ?

Si vous avez un (ou des) enfant de 3 mois à 5 ans et que vous souhaitez participer régulièrement à une activité au sein d'une association ou autre organisme, ou pouvoir faire des courses ou prendre des rendez-vous chez un médecin par exemple, vous avez peut être occasionnellement un problème de garde d'enfant.

La halte-garderie parentale répond à cette préoccupation. Une expérience de 3 mois va être faite au Centre social de Kérallan pour vérifier si un service de ce type peut fonctionner correctement. A l'issue de cet essai, un bilan de la fréquentation sera établi qui décidera de la poursuite ou non de ce service.

LE MODE DE FONCTIONNEMENT

- La halte-garderie sera ouverte :

le mardi de 14 h à 18 h  
le jeudi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h

Elle sera fermée pendant les vacances scolaires et les jours fériés.

- Une halte-garderie parentale est agréée par la Direction Départementale de l'Action Sanitaire et Sociale (D.D.A.S.S.) et doit obéir à des règles de fonctionnement précises :

\* Encadrement par un responsable technique qualifié qui est présent pendant les heures d'ouverture : il s'agira à PLOUZANE d'une Educatrice de jeunes enfants ;

\* Participation des parents à l'accueil

\* Deux adultes au moins présents pendant les heures d'ouverture

\* Capacité d'accueil maximum de 16 enfants à la fois.

A ces obligations réglementaires, l'Association du Centre social a prévu, pour améliorer l'accueil, d'associer un (e) jeune T.U.C. au fonctionnement de ce service.

Une équipe de parents bénévoles qui s'engagent à assurer régulièrement l'accueil des enfants (une fois par quinzaine) sera mise en place. Des bonnes volontés se sont déjà manifestées.

D'autre part, tous les parents seront invités à participer aux réunions de fonctionnement et à mettre en place un comité d'usagers.

.../...

## LE REGLEMENT INTERIEUR ET LES MOYENS DE FONCTIONNEMENT

- Pour permettre aux parents d'organiser leur temps et compte-tenu du nombre d'enfants pouvant être accueillis, un maximum de 8 places pourra être réservé à l'avance par demi-journée d'ouverture.

- Toute réservation est payable d'avance.

- La participation financière demandée aux parents sera fonction du quotient familial : 2 F pour la première tranche d'imposition franchie.

- Les parents fourniront le linge et le goûter.

- Les familles utilisatrices devront adhérer à l'Association de Gestion et d'Animation du Centre Social.

L'équilibre financier du fonctionnement de la halte-garderie est obtenu, outre la participation des familles utilisatrices, par une subvention municipale et les prestations de service C.A.F. ou A.S.A.

## LA PREPARATION DE L'OUVERTURE

Pour faire connaître l'ouverture de ce service, afin que les futurs utilisateurs se manifestent, des tracts ont été distribués, des réunions ont été organisées. Cet article dans le bulletin municipal complète cette information.

Pour aller au-delà et poursuivre la mise en route de cette expérience, il est encore temps de s'inscrire au Centre Social de Kérallan en venant aux permanences du Collectif Petite Enfance le mardi de 10 h à 11 h et le jeudi de 15 h à 16 h ou au secrétariat du mardi au samedi de 9 h à 12 h ou de 14 h à 18 h 30.

Pour les préinscriptions, un engagement financier vous sera demandé correspondant à une avance sur utilisation de 10 heures par famille. Vous devrez donc vous munir de votre avis d'imposition sur les revenus de 1983 pour l'évaluation de votre tarif.